

Guide de lecture du document

Ce document constitue le Tome 2 de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez ; le **Tome 1 étant constitué de l'Etat des lieux-Diagnostic partagé**. Ce tome 2 est organisé en 5 parties qui reprennent les thématiques « moteur de développement durable » pour le Pays de Douarnenez telles qu'identifiées par le diagnostic partagé.

Ces **5 parties sont rappelées par des onglets couleurs** dans la marge du document. Les fiches actions sont numérotées de 1 à 38 dans cet onglet et selon leur numéro de référence reprenant leur partie et leur axe. Ainsi la fiche action n°1.2.3, « Associer les jeunes au projet d'Agenda 21 », est située dans la première partie « Humain », dans l'axe « placer les habitants au centre du projet de territoire » dont elle est la troisième action.

Chaque partie dispose de son propre sommaire qui reprend les grands axes stratégiques correspondant à chacune des parties et les intitulés des Fiches-action de chaque axe.

Chaque Fiche-Actions comprend 2 pages :

- Au recto :
 - le descriptif des actions
 - la liste de Fiches-actions liées et leur n° de référence
 - les Acteurs concernés en interne et les Partenaires
 - la Contribution aux 5 finalités du développement durable (voir ci-dessous)
 - 5 pictogrammes reprenant les finalités du développement durable de couleur +/- intense selon que les actions de la fiche répondent +/- à chacune des finalités.
- Au verso :
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi et les résultats attendus
 - les coûts estimatifs et le financement

La Contribution aux 5 finalités du développement durable :



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Chaque symbole correspond à l'une des 5 finalités du développement durable, rappelées par des mots clés, dans l'ordre :

- **Climat** : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- **Biodiversité** : la conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- **Solidarité** : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- **Epanouissement** : l'épanouissement de tous les êtres humains,
- **Responsabilité** : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans cet exemple, les actions de la Fiche correspondante répondent aux 3ème et 4ème finalités du DD qui sont surlignés.

5ème PARTIE

UNE COLLECTIVITE RESPONSABLE

Dans la gestion des projets	103
Veiller à la coordination des différents projets pour un développement durable	105
Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes	107
Mieux travailler ensemble	109
Dans les actions de la collectivité	111
Développer une politique d'achats éco-responsable	113
Prise en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité	115
Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines	117
Dans les pratiques de ses agents	119
Réduire et mieux gérer nos déchets	121
Réduire les consommations d'eau	123
Réduire les consommations d'énergie	125
Réduire l'impact de nos déplacements	127



Dans la gestion des projets

Contexte et enjeux

Les compétences de la collectivité lui permettent d'agir sur l'avenir du territoire. La collectivité est déjà engagée dans le développement durable depuis de nombreuses années par ses actions dans les champs économiques, sociaux ou environnementaux. Il s'agit maintenant de lier ces actions, de les mettre en cohérence et d'aller plus loin dans une perspective d'un développement durable du territoire.

Le développement durable doit être mis en œuvre dans les projets du territoire et dans la manière de les concevoir et de les mener. Cette démarche cherchera d'abord à développer la capacité à travailler ensemble, entre communes, services, et en impliquant les citoyens.

Cette réflexion permettra ainsi de renforcer la transversalité du pilotage afin de veiller à la coordination des différents projets pour un développement durable. Il s'agit de développer la cohérence entre les actions réalisées non seulement au niveau de la communauté de communes et des communes, mais également au niveau du Pays, du Département et de la Région.

La démarche Agenda 21 s'inscrit également dans le long terme, avec le lancement d'une réflexion globale pour anticiper sur l'élargissement des compétences de la communauté de communes.

Objectifs

Veiller à la coordination des différents projets pour un développement durable

Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes

Mieux travailler ensemble

Fiches-actions

29 – Veiller à la coordination des différents projets pour un développement durable

29a – Mettre en œuvre et pérenniser l'Agenda 21

29b – Veiller à la coordination des différents projets/ programmes/ documents concernés par le développement durable (A21, PLH, PLU, SCOT, contrat de baie....)

30 – Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes

29a – Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes

31 – Mieux travailler ensemble

31a – Développer la communication interne

31b – Développer la coordination interne

Veiller à la coordination des différents projets pour un développement durable

Actions

29a – Mettre en œuvre et pérenniser l'Agenda 21

Mise en œuvre du programme d'actions:

- Un chargé de mission Agenda 21 à plein temps coordonnera la mise en œuvre de l'Agenda 21.
- Les groupes référents sur les actions (élus et des services en charge) s'assureront de leur mise en œuvre par la mobilisation des acteurs sur les différents projets.
- Le comité de pilotage assure la dynamique globale du projet, l'arbitrage des choix proposés par les autres instances et la validation des décisions. Il est composé d'un élu de chaque commune, du président et du directeur de la CCDZ, et de la chargée de mission A21. Il peut être élargi lors de certaines réunions à certains membres du Comité de suivi (élus, fonctionnaires territoriaux, partenaires...) en fonction de l'ordre du jour de ces réunions. Il se réunit selon les nécessités et au moins 4 fois par an.

Suivi et évaluation du programme d'actions:

- Le comité de suivi sera composé d'élus, de fonctionnaires de la CCDZ, des représentants des porteurs de projets et des partenaires ainsi que des parties prenantes. Ce comité de suivi se réunira deux fois par an afin d'évaluer l'évolution de la réalisation des actions et de faire des propositions pour leur mise en œuvre.
- le Forum 21 annuel, permettant l'accueil de la population et de l'ensemble des parties prenantes, pour faire un bilan permettant de juger de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus.

Poursuivre l'information et la mobilisation des habitants par le site web A21, la newsletter, une lettre trimestrielle de l'Agenda 21 et un forum annuel Agenda 21.

Poursuivre la mobilisation des élus et des services pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet interne de l'Agenda 21.

29b – Veiller à la coordination des différents projets/ programmes/ documents concernés par le développement durable (A21, contrat de baie, PLH, PLU, SCOT,)

Au-delà du programme d'actions, la démarche Agenda 21 nécessite de travailler sur l'ensemble des politiques publiques et de veiller à la coordination des différents projets/ programmes/ documents concernés par le développement durable.

La mise en œuvre de cette démarche s'appuiera sur l'appropriation des principes du développement durable par chacun (élus et services) et la vigilance nécessaire à leur application dans les différents projets.

Fiches actions liées

121. Connaître les besoins de la population (concertation autour de l'A21 et des autres projets de territoire)

322. Développer et accroître la transversalité entre le SCOT, l'Agenda 21, le PLH et les PLU

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : William Boulic

Service référent: Agenda 21

Partenaires

-communes

-partenaires sur les actions

- habitants

Contribution au développement durable

Mise en œuvre des projets pour un développement durable du territoire



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans la gestion des projets

Calendrier

2011	2012	2013
Création du comité de suivi	Bilan d'avancement annuel	Bilan d'avancement annuel
Présentation du programme d'actions A21 aux habitants	Mise en place d'un forum DD annuel intégrant un point sur l'avancement de l'Agenda 21	Forum DD annuel intégrant un point sur l'avancement de l'Agenda 21

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Avancement de la mise en œuvre du programme d'actions	2 bilans par an	
Fréquentation du site internet Agenda 21	500	800
Fréquentation du forum Développement durable	500	500

Coûts estimatifs

Mise en œuvre de l'Agenda 21 :

- cout d'un poste chargé de mission A21 à plein temps : 27 000€ par an
- organisation d'un forum annuel DD : 3000€
- diffusion d'un dépliant A21 : selon format choisi

Financement

CCDZ

Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes

Actions

30a – Anticiper l'élargissement des compétences de la communauté de communes

Faire une analyse des compétences pertinentes à transférer (Quelles en sont les conséquences? Quelles améliorations?) et inscrire la réflexion au sein du conseil communautaire et des conseils communaux.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : William Boulic

Service référent: Direction, Agenda 21

Partenaires

-communes

Contribution au développement durable

Accroître la visibilité sur les évolutions possibles de la communauté de communes et se donner les outils pour choisir



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
	Etude pour l'analyse des différentes compétences transférables Inscription de la réflexion au sein du conseil communautaire et des conseils communaux et arbitrage	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Pourcentage de participation aux réunions traitant cette question		

Coûts estimatifs

Temps humain des services et des élus

Financement

CCDZ

Mieux travailler ensemble

Actions

31a – Développer la communication interne

Améliorer la communication interne pour assurer une meilleure transmission de l'information (entre services et à l'intérieur même des services, des services vers les élus, des élus communautaires aux élus des communes ...).

Créer une culture commune (connaissance des projets de la collectivité, des fonctions), expliquer les compétences communautaires et la coordination entre les différents programmes (contrat de Baie, SAGE,...)

Moyens d'actions :

- -bulletin interne, des temps d'échanges, dispositifs de réflexion collective
- -site web, la publication d'un bulletin d'information, des expositions sur ses projets...

31b – Développer la coordination interne

Améliorer l'organisation et la coordination du travail des différents services pour s'adapter à l'augmentation du personnel de la collectivité liées à la prise de nouvelles compétences.

Moyens d'actions :

- réunions de services,
- réunions autour de projets,
- actualisation et clarification de l'organigramme,
- meilleure définition des tâches et des missions.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

31a-Soisik Dijon

31b-Martine Le Goff

Services référents:

31a- Communication

31b- Direction, Ressources humaines

Partenaires

- services de la collectivité

-services et élus des communes

-partenaires sur les programmes et projets

Contribution au développement durable

Renforcement de l'appropriation des projets et par conséquent de l'efficacité dans leur gestion



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans la gestion des projets

Calendrier

2011	2012	2013
-recrutement d'un chargé de mission communication - création et diffusion d'une lettre d'information interne régulière	- lettre d'information interne régulière	
-publication de 2 bulletins d'informations communautaires -mise en ligne du site web CCDZ	- publication de 3 numéros - mise à jour régulière du site web	- publication de 3 numéros - mise à jour régulière et évolution de l'architecture en fonction des besoins et de l'usage qui en est fait
Révision des fiches de poste Mise en place de réunion de services	-réunion de services et de projets régulières	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre annuel de numéros diffusés -bulletin communautaire, -lettre interne	3 12	3 12
Nombre annuel de réunions communautaire et taux de participation (conseil communautaire, bureaux, commission, réunion de services, de projet...)		

Coûts estimatifs

Temps humain des services et des élus

Financement

CCDZ

Dans les actions de la collectivité

Contexte et enjeux

La commande publique, qui représente près de 15% du PIB à l'échelle nationale, constitue un enjeu important : des achats durables vont limiter les impacts environnementaux des produits ou services mais aussi, à terme, favoriser des modes de production et de consommation durables. La réforme du Code des Marchés Publics promulguée par le décret du 7 janvier 2004 et sa révision en 2006 renforce la possibilité de prendre en compte le développement durable en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans l'achat public.

Les actions de la collectivité concernant sa place d'acheteur public (bâtiments, fournitures, prestations) ou encore le fonctionnement de ses services seront les premières à intégrer les principes du développement durable. L'exemplarité des services publics doit permettre de multiplier les initiatives des habitants et entreprises par un effet d'entraînement, accélérant ainsi les changements de comportements pour aller vers un mode de vie plus respectueux des hommes et de leurs environnements.

Objectifs

Développer une politique d'achats éco-responsable

Prise en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité

Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines

Fiches-actions

32 – Développer une politique d'achats éco-responsable

32a – Développer une politique d'achats éco-responsable

32b – Introduire des critères sociaux ou environnementaux dans les achats et les marchés publics

33 – Prise en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité

33a – Prise en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité (siège, ateliers, crèche, ...)

34 – Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines

34a – Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines

34b – Valoriser et poursuivre l'amélioration des conditions de travail

Développer une politique d'achats éco-responsable

Actions

32a – Développer une politique d'achats éco-responsable

La communauté de communes développe depuis plusieurs années une politique d'achats éco-responsable qu'il s'agit maintenant de développer pour généraliser la prise en compte de critères environnementaux et sociaux à l'ensemble de ces consommations. Cette politique vise par exemple à limiter la production de déchets en choisissant les produits à faible emballage, à intégrer les critères environnementaux dans le choix des produits utilisés (fournitures de bureau, produits locaux/éthique/ou bio pour l'alimentaire), à développer le groupement des achats...

La collectivité achète des produits de nettoyage écologiques depuis déjà deux ans et souhaite étendre l'utilisation de ces produits à l'ensemble des services (recherche de produits homologués pouvant servir à la crèche). De même, elle choisit des produits et des techniques moins impactant pour l'environnement dans la gestion de la voirie. Les services techniques expérimentent actuellement pour accroître l'efficacité de ces produits et techniques sur les secteurs présentant des difficultés particulières (nettoyage des cales).

31b – Introduire des critères sociaux ou environnementaux dans les marchés publics

La collectivité intègre des critères environnementaux et sociaux dans les marchés. Ces critères sont pris en compte pour évaluer la qualité des offres (système de notation des offres), en utilisant les critères d'attribution prédéterminés et définis dans le cahier des charges lié à l'objet du marché.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Services référents:

- Direction,
- Travaux et marchés publics,
- Agenda 21

Partenaires

- CG
- ADEME

Contribution au développement durable

Augmentation de la consommation responsable de la collectivité et effet d'entraînement sur le territoire



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les actions de la collectivité

Calendrier

2011	2012	2013
-Identifier les critères pertinents en fonction de la nature des achats -Etudier l'intégration des critères dans les différentes procédures d'achat (cahiers des charges, jugement des offres...)	Poursuivre et développer la politique d'achat éco-responsable	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Part des achats intégrant des critères sociaux ou environnementaux	50%	80%
Pourcentage et nombre d'appels d'offres concernés	50%	80%
Montant global des marchés concernés		

Coûts estimatifs

Temps humain des services et des élus

Financement

CCDZ

Prendre en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité

Actions

33a – Prendre en compte les critères environnementaux dans les bâtiments construits par la collectivité

Il s'agit pour la collectivité :

- d'intégrer des exigences environnementales (HQE / BBC) pour ses nouvelles constructions (siège, ateliers, crèche, ...) en terme de performance énergétique, de matériaux utilisés ou encore de gestion du chantier.
- De développer l'utilisation des toitures des bâtiments publics pour produire de l'énergie solaire (photovoltaïque et/ou l'eau chaude sanitaire) et pour la récupération des eaux de pluie (notamment pour le lavage des véhicules).

Fiches actions liées

- 323. Favoriser les bâtiments et logements moins énergivores
- 532. Réduire les consommations d'eau

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Partenaires

Élu référent :

Service référent: Travaux et marchés publics

Contribution au développement durable

Intégration des exigences environnementales dans les nouvelles constructions de la CCDZ (cahier des charges)



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les actions de la collectivité

Calendrier

2011	2012	2013
Intégration d'exigences environnementales dans la conception des projets	Mise en œuvre dans les projets	
Etude de faisabilité pour la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments de la collectivité	Mise en œuvre selon arbitrage	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Taux de bâtiments neufs construits par la CCDZ intégrant des exigences environnementales	80%	80%
Nb de bâtiments de la CC équipé de récupérateurs d'eau de pluie	25%	50%
Volume d'eau de pluie récupéré		

Coûts estimatifs

- installation de panneaux solaires
- Etude de faisabilité pour la récupération des eaux de pluie
- installation des récupérateurs d'eau de pluie

Financement

CCDZ, financeurs complémentaires à définir (ADEME ...)

Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines

Actions

La communauté de communes s'est engagée dans une politique de gestion responsable des ressources humaines qui s'appuie sur l'accompagnement des agents dans leurs parcours professionnels et l'amélioration continue des conditions de travail. Les actions ci-dessous sont en cours de mise en œuvre et la collectivité dresse un bilan social annuel pour évaluer l'impact de sa politique.

34a – Poursuivre et développer la gestion responsable des ressources humaines

Adaptation des emplois aux compétences, élaboration de plans de formation individualisés, organisation d'un système de tutorat entre le futur retraité et son remplaçant, préparation d'un parcours professionnel, formation de perfectionnement, mobilité interne et externe, pérennisation des emplois aidés et offre d'une formation adaptée à ces personnels, recrutement de personnes à mobilité réduite (loi Handicap de 2005), prise en compte de la pénibilité du travail...

34b – Valoriser et poursuivre l'amélioration des conditions de travail

Limitation de l'exposition aux nuisances (bruits, odeurs, toxicité, charges lourdes, dangers de la route...), modification du matériel utilisé (souffleur, souris informatique), réduction des risques professionnels (y compris le stress), amélioration de l'ergonomie du poste de travail (éclairage, troubles musculo-squelettiques, Études ergonomiques approfondie...), formation à la sécurité et à la prévention (bilan de santé régulier), création d'un poste de responsable sécurité...

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent: Martine Le Goff

Services référents: Direction et Ressources humaines

Partenaires

services de la communauté de communes

Contribution au développement durable

Bien-être du personnel de la communauté de communes



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les actions de la collectivité

Calendrier

2011	2012	2013
Renforcement du service ressources humaines Mise en place du livret d'accueil	Mise en place des entretiens professionnels	
Poursuivre et développer la mise en œuvre de la politique de gestion responsable des ressources humaines		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre annuel de réunions		
-du comité technique paritaire	3	3
- de la commission ressources humaines	6	6
Nombre d'agents ayant suivi une formation		
Budget consacré à l'amélioration des conditions de travail		
Nombre moyen de jour d'arrêt maladie annuel		

Coûts estimatifs

Temps humain des services (direction et ressources humaines)

Financement

CCDZ

Dans les pratiques de ses agents

Contexte et enjeux

La démarche d'éco-responsabilité doit également s'appliquer dans le fonctionnement même de la collectivité afin de réduire son impact quotidien sur l'environnement (eau, papier, électricité, gaz à effet de serre...). Cette démarche passe par le développement d'éco-gestes dans la vie quotidienne pour que ces changements de pratiques deviennent une habitude.

En France, on estime que les collectivités territoriales sont responsables de 12 % des émissions de gaz à effet de serre (patrimoine immobilier, déplacements) et qu'un agent produit en moyenne 100 kg de déchets par an, dont 80 kg de papier. Ces exemples témoignent des multiples impacts environnementaux générés par le fonctionnement des collectivités territoriales et en conséquence, du potentiel de leur action pour réduire ces impacts.

Objectifs

Réduire la consommation des ressources et l'impact environnemental des activités de la collectivité dans les pratiques de ses agents

Fiches-actions

35 – Réduire et mieux gérer nos déchets

35a – Réduire l'utilisation du papier

35b – Réduction des produits jetables

35c – Amélioration de l'élimination des déchets dans les services

36 – Réduire les consommations d'eau

36a – Équipements de réduction de pression/débit (eau)

36b – Récupération d'eau de pluie pour le lavage des véhicules

37 – Réduire les consommations d'énergie

37a – Mieux connaître les dépenses énergétiques pour réduire nos consommations

37b – Choix du matériel

38 – Réduire l'impact de nos déplacements

38a – incitation à l'utilisation des transports en commun (tarification, horaires)

38b – organisation du covoiturage

38c – véhicules électriques, hybrides

38d – formation à l'éco-conduite

38e – Utilisation renforcée de la visioconférence

Réduire et mieux gérer nos déchets

Actions

35a – Réduire la consommation de papier

- Développement de l'e-administration (dématérialisation des procédures, utilisation de la plateforme e-mégalis Bretagne), numérisation des documents à la place de la photocopie en interne.
- Développement de l'informatisation (étendre le serveur aux bureaux des services techniques), Logiciel de messagerie permettant l'organisation et l'archivage des dossiers, des mails, l'organisation des agendas.
- Réduction des impressions, forte réduction voire suppression des fax.

35b – Réduction des produits jetables

Par l'achat de vaisselle réutilisable (verre et pichet d'eau à la place des gobelets plastiques et des bouteilles pour les réunions), l'équipement de la collectivité en sèche-main électrique.

Le tri est organisé dans chaque service pour améliorer l'élimination des déchets en interne.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent : Rémi Bernard

Services référents:

- prévention des déchets,
- Agenda 21,
- secrétariat

Partenaires

- services de la collectivité
- Ademe
- CG

Contribution au développement durable

Forte réduction des déchets produits par le fonctionnement de la collectivité



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les pratiques de ses agents

Calendrier

2011	2012	2013
Mise en place des procédures de numérisation		
Achats de matériel pour éviter le recours au jetable		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre de photocopies réalisées		
Nombre de ramettes de papier utilisées		

Coûts estimatifs

- achat de vaisselle réutilisable
- équipement de la collectivité en sèche-main électrique

Financement

CCDZ

Réduire les consommations d'eau

Actions

36a – Réduire les consommations d'eau

Équiper les installations de la communauté de communes en système de suivi et de réduction des consommations d'eau :

- Installer des équipements permettant le suivi des consommations d'eau dans les bâtiments public et les écoles (compteurs)
- installer des équipements hydro-économiques (mitigeurs à butée, mousseurs, chasse d'eau double débit..).

36b – Récupération d'eau de pluie pour le lavage des véhicules

- Développer l'utilisation des toitures des bâtiments publics pour la récupération des eaux de pluie (notamment pour le lavage des camions-bennes des ordures ménagères).

Fiches actions liées

211. Economiser la ressource eau

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Service référent:

-Agenda 21

- Travaux et marchés public

Partenaires

- Agence de l'Eau

- ADEME

Contribution au développement durable

Equipement de la collectivité permettant la forte réduction des consommations d'eau potable



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les pratiques de ses agents

Calendrier

2011	2012	2013
Installation d'équipements hydro-économiques		
Etude de faisabilité pour la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments de la collectivité	Mise en œuvre selon arbitrage	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'équipements hydro-économiques et de suivi des consommations d'eau installés		
Nb de bâtiments de la CC équipé de récupérateurs d'eau de pluie	25%	50%
Volume d'eau de pluie récupéré		

Coûts estimatifs

- équipements hydro-économiques
- étude de faisabilité pour la récupération des eaux de pluie
- installation des récupérateurs d'eau de pluie

Financement

CCDZ

Réduire les consommations d'énergie

Actions

37a – Mieux connaître les dépenses énergétiques pour réduire nos consommations

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques dans les bâtiments publics et les écoles
- Développer les éco-gestes pour réduire les consommations d'énergie liées à l'utilisation des matériels et équipements: éteindre les appareils en veille (écran d'ordinateur sur la pause du midi par exemple),
- Développer le relais du réseau écowatt.

37b – Choix du matériel

Choisir les matériaux en tenant compte de leurs consommations énergétiques (informatique, véhicules)
Remplacement par des modèles moins gourmands en énergie ou utilisant des énergies de substitution : Les camions-bennes de ramassage des ordures ménagères ont ainsi été équipés en changements de vitesse automatique pour réduire leur consommation en carburant.

Fiches actions liées

422. Favoriser les déplacements doux

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Service référent: Agenda 21

Partenaires

- ADEME

Contribution au développement durable

Généralisation des éco-gestes, prise en compte des consommations énergétiques dans le choix des équipements



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les pratiques de ses agents

Calendrier

2011	2012	2013
Sensibiliser aux éco-gestes	Développer le relais de réseau écowatt	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'actions de sensibilisation aux éco-gestes	3	2
pourcentage des agents sensibilisés	50%	75%
Pourcentage d'agents pratiquant les éco-geste	50%	75%
Evolution de la consommation		

Coûts estimatifs

Temps humain des services
Choix dans les investissements

Financement

CCDZ

Réduire l'impact de nos déplacements

Actions

38a – Incitation à l'utilisation des transports en commun (tarification, horaires)

38b – Organisation du covoiturage

38c – Véhicules électriques, hybrides

38d – Formation à l'éco-conduite

38e – Utilisation renforcée de la visio-conférence

La réflexion engagée lors des ateliers internes en septembre et octobre 2010 a permis de dégager plusieurs propositions d'actions. Ce travail devra être poursuivi pour définir les modalités précises de mise en œuvre et les valider par les élus.

Propositions d'actions pour encourager aux déplacements moins polluants :

- incitation à l'utilisation des transports en commun (tarification, horaires),
- choix du train pour les déplacements professionnels à distance
- organisation du covoiturage,
- installation d'un abri à vélo devant les locaux,
- achats de vélos
- choix de véhicules électriques ou hybrides pour les véhicules communautaires,
- formation à l'éco-conduite des agents
- utilisation renforcée des nouvelles technologies de communication comme la visioconférence

Fiches actions liées

- 422. Favoriser les déplacements doux
- 423. Encourager le covoiturage

Acteurs

Porteur de projet : CCDZ

Élu référent :

Service référent: Agenda 21

Partenaires

- ADEME

Contribution au développement durable

Réduire les émissions de CO₂



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Dans les pratiques de ses agents

Calendrier

2011	2012	2013
Préciser les mesures prises	Mise en œuvre selon arbitrage	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'agents bénéficiant de mesures incitatives		
Budget consacré au mode de déplacements moins polluants ...		

Coûts estimatifs

A définir selon arbitrage (mesures incitatives pour les transports en commun, équipement en vélos ou véhicules hybrides...)

Financement

CCDZ